

**2010/3073 - Espace Brotteaux - Aménagement de l'espace Brotteaux à Lyon 6e - Opérations n° 56004 001 - Programme 00012 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'A.P. n° 2009-3, programme 00012, pour un montant de 1 700 000 euros - Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et versement d'une participation financière à la Communauté Urbaine de Lyon (Direction des Espaces Verts) (BMO du 06/12/2010, p. 2375)**

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Je prendrai un peu plus de temps pour ce rapport puisqu'il s'agit de l'Espace Brotteaux qui représente en gros 15 000 m<sup>2</sup>. Il comprend le dessus du parking Brotteaux qui doit être réalisé, qui est en cours de réalisation, plus exactement, la totalité de l'avenue Général Brosset et la contre allée de la place Jules Ferry, ce qui fait que face à la gare des Brotteaux, vous avez un projet assez remarquable et assez respectueux de la trame architecturale qui préexiste.

C'est « Cap Vert » qui a été désigné pour la maîtrise d'œuvre et c'est ce projet qui a été présenté, plusieurs fois, deux ou trois fois, en compagnie de la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Alors l'objet porte sur une convention de maîtrise d'ouvrage unique, c'est-à-dire qu'en gros, il y a des parties qui relèvent de la compétence communale, d'autres qui relèvent de la compétence communautaire. On confie à un seul, pour des raisons de cohérence, la réalisation de l'espace, ici c'est la communauté urbaine, et ensuite la Ville de Lyon verse une participation qui correspond au montant des travaux réalisés pour son compte par la Communauté urbaine. Il s'agit de 1,7 million d'euros pour la Ville, pour un montant de 8,2 millions d'euros au total.

Il n'y a qu'une chose dans le rapport, qui évidemment, peut être un peu contrariante, c'est le calendrier. Et je vais peut-être essayer de précéder vos remarques, puisque le parking des Brotteaux, effectivement, a bien commencé en janvier 2010, avec des travaux de parois moulées, il y a bien eu le début du terrassement, mais arrivé au 5<sup>e</sup> niveau, comme dirait Mac Mahon, « que d'eau, que d'eau.. » effectivement ! Les Brotteaux portent bien leur nom. Et il y a tellement d'eau que le délégataire du parc s'est interrogé sur les conditions de réalisation de ce 6<sup>e</sup> niveau et sur les problèmes que cela pourrait éventuellement poser en termes d'exploitation ultérieure..

Conclusion, aujourd'hui Q PARK propose de ne pas réaliser le 6<sup>e</sup> niveau, donc d'en rester à 5. Voilà ce que je sais, logiquement. Mais M. le Maire a sans doute des informations encore plus récentes que moi, et deuxièmement propose de prendre en charge la moitié des surcoûts engendrés par ce changement, disons, de projet initial.

Voilà ce que je peux dire aujourd'hui. L'estimation du retard est d'environ 9 mois. Donc l'achèvement du parking sera sans doute fait en décembre 2012 et l'espace public sera réalisé à mi-2013.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Je crois que M. Buna a tout dit. Mon intervention se rapportait justement aux péripéties qu'il y a sur ce chantier, et depuis août dernier, le chantier est arrêté pour ces difficultés techniques. Et nous comptons sur vous, Monsieur le Maire ou Monsieur le Président de la Communauté urbaine, pour veiller à ce que ce chantier puisse reprendre dans les meilleurs délais. Des solutions techniques seront certainement trouvées, nous n'avons pas de doute sur ce point.

Mais ni nous, ni les commerçants, ni les restaurateurs ou les habitants ne devront être pris en otage dans les négociations financières à venir, parce que je pense qu'il va certainement y avoir des négociations financières par rapport à cette exécution du 6<sup>e</sup> niveau ou pas.

Le 6<sup>e</sup> arrondissement, en tout cas, a un besoin urgent de ce parking attendu depuis près de 10 ans.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord. Mais le Maire économe que vous êtes ne conseillerait pas de commencer la négociation en disant « peu importe le coût, faites ». Ce n'est pas ce que vous me proposez.

M. DAVID Jean-Jacques : Pas du tout.

M. LE MAIRE : C'est comme pour la SACVL. Vous n'êtes pas d'accord pour que l'on commence les négociations en disant « c'est 40 millions d'euros ».

M. DAVID Jean-Jacques : Non pas du tout !

M. LE MAIRE : Vous voyez, la justice finit toujours par trancher quand on n'arrive pas à se mettre d'accord. Voilà et je veille sur vous Monsieur David.

M. DAVID Jean-Jacques : Mais je l'espère !

M. LE MAIRE : Je leur dis chaque fois. S'ils n'arrivent pas à faire cette place, c'est embêtant pour M. David pour les prochaines élections. Faites là avant 2013 ! Je l'aurais fait, s'il n'y avait pas eu de problèmes, avant les cantonales, mais que voulez-vous ! On n'y arrive pas ! Tant pis on va le faire pour 2013.

M. DAVID Jean-Jacques : A l'impossible nul n'est tenu !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)